

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrice PANNETIER,  
M. Patrick CHARLES,  
M. Arnaud HOURDIN.

**Sont excusés :**

**Les Vice-présidents :**

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,  
M. Philippe BENASSAYA,  
M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON,  
M. Pascal THEVENOT.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 15

-----

**OBJET : Avenant n°10 au marché n°812 328 passé avec le groupement NICOLLIN / SEPUR, relatif au marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc – Lot n°2 : « Collecte en apport volontaire des déchets ».**

**Suppression de la collecte en benne pour les encombrants de la résidence Bel Ebat à la Celle Saint-Cloud.**

**Le Bureau, légalement réuni le 15 juin 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2016-975 du 1<sup>er</sup> août 2016 portant Code des marchés publics et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu le marché n°812 328 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc effectif depuis le 9 octobre 2012 ;

Vu la délibération n°2016-06-25, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc en date du 27 juin 2016, portant l'actualisation et la consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau et au Président, notamment au

Bureau communautaire en matière de marchés publics qui excèdent les seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, quel que soit leur procédure de passation ainsi que les avenants s'y rapportant ;

-----

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a conclu avec le groupement NICOLLIN / SEPUR, un marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble de son territoire – lot n°2 : « Collecte en apport volontaire », notifié le 9 octobre 2012 et effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Par avenant n°7, la communauté d'agglomération avait modifié à la demande de la résidence Bel Ebat située à La-Celle-Saint-Cloud, l'organisation de la collecte des encombrants. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, une benne était mise en place le 2<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois, en lieu et place d'une collecte en porte à porte.

La résidence souhaite finalement revenir à l'organisation initiale.

La suppression de la collecte en apport volontaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 implique donc **une moins-value de 720,00 € HT** jusqu'à la fin du marché.

Ces réajustements prennent la forme d'un avenant n° 10.

-----

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

#### DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n° 10 au marché n°812 328, passé avec le groupement NICOLLIN / SEPUR, relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc Lot n°2 « Collecte en apport volontaire des déchets » ;*
- 2) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011, fonction 812, sur la nature 611 « contrats prestations de services » ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
  - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
  - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

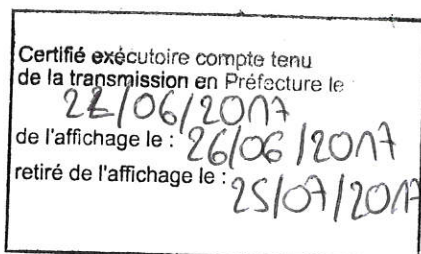
M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **15**

Nombre de suffrages exprimés : **15**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,  
A Versailles, le 15 juin 2017.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT  
Directeur Général des Services